EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil SEIZE
Le 20 Octobre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 13 octobre 2016

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, Mme DESSAU-ROBIN Natacha, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h12), M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 30 Nombre de votants : 36

Excusés : M MARTIN Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, M LAMARQUE Michel, M THORAL Yves, M PRETRE Daniel, M CLEVENOT Robert.

Pouvoirs : Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme URBAIN Sandrine à Mmes DESBOIS Martine, M LAPALLUS Marc à M VALORGE René, M LAMARQUE Michel à Mme ROCHE Monique, M THORAL Yves à M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert à Mme DANIERE Emmanuelle.

Election d'un secrétaire de séance : M Jean-Luc FAVARD (La Bénisson Dieu)

N°2016/N°149

OBJET : CONVENTION 2016 AVEC LA REGION AUVERGNE RHONE-ALPES EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

M le Vice-Président en charge de l'économie, explique que l'article 3 de la loi NOTRe prévoit que la Région met en place avant le 31 décembre 2016 un Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII). Le Conseil régional est seul compétent à partir du 1er janvier 2016 pour définir les régimes d'aides et décider de l'octroi des aides aux entreprises dans la Région.
Dans la période de préparation du SRDEII, qui précède son adoption, il est proposé un cadre transitoire jusqu'à fin 2016, permettant aux communes, à leurs groupements et à la Métropole de Lyon, d'intervenir en aide auprès des entreprises en s'inscrivant dans les régimes d'aides fixés par la Région par la présente convention.
Les communes ou les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre ou Métropole de Lyon disposent de la compétence exclusive pour définir les aides ou les régimes d'aides et décider de l'octroi de ces aides sur leur territoire en matière d'investissement immobilier des entreprises et de location de terrains ou d'immeubles. La Région n'est plus compétente de plein droit sur ces aides. Toutefois, elle pourra participer en complément de la collectivité au financement de certains projets. Dans ce cas, le cadre conventionnel précisant les conditions d'intervention de la Région sera la convention attributive de subvention de la Région.

Au final la convention 2016 porte uniquement sur le fonds innovation mis en place par le Conseil Communautaire :

Nom de l'aide	Régime d'aide régional de référence (cf en annexe)	Forme de l'aide (subvention, avance, prêt bonifié, prestation…)	Assiette de l'aide (types de dépenses, plafonds)
Fonds de soutien aux projets accompagnés par un Pôle de compétitivité	Innovation	Subvention	40 000 € par an pour au moins deux entreprises. Un maximum de 20 000 € par entreprise si les 3 critères cumulatifs suivants sont réunis : - 3 emplois créés à 5 ans - 300 000 € de chiffre d'affaires supplémentaires sur 5 ans - un investissement dans le projet recherche et développement de l'entreprise bénéficiaire d'au moins 200 000 € Si les critères ne sont pas remplis la subvention sera plafonnée à 10 000 € L'aide sera versée après l'obtention de l'accord de la BPI sur le projet labellisé

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- autorise le Président à signer la convention 2016 avec la Région Auvergne Rhône Alpes.
- dit que les dépenses inhérentes à la signature de cette convention sont prévues sur le budget principal

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du.....28 OCT. 2016
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté de Communes

M René-Paul SAUNIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20161028-N2016-149-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/10/2016
Publication : 28/10/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil SEIZE
Le 20 Octobre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 13 octobre 2016

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, Mme DESSAU-ROBIN Natacha, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h12), M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 30 Nombre de votants : 36

Excusés : M MARTIN Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, M LAMARQUE Michel, M THORAL Yves, M PRETRE Daniel, M CLEVENOT Robert.

Pouvoirs : Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme URBAIN Sandrine à Mmes DESBOIS Martine, M LAPALLUS Marc à M VALORGE René, M LAMARQUE Michel à Mme ROCHE Monique, M THORAL Yves à M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert à Mme DANIERE Emmanuelle.

Election d'un secrétaire de séance : M Jean-Luc FAVARD (La Bénisson Dieu)

N°2016/N°150

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

M le Vice-Président en charge du personnel, explique que le comité technique réunit en avril et en octobre a validé 3 avancements de grade : un suite à la réussite d'un examen professionnel pour un passage du grade d'adjoint technique 2éme classe à agent de maîtrise et 2 avancements (un par ancienneté et un sur examen professionnel) avec passage du grade adjoint territorial du patrimoine 2éme classe à adjoint territorial du patrimoine 1ère classe.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- supprime les anciens grades (un adjoint territorial technique 2éme classe et 2 postes d'adjoint territorial du patrimoine 2éme classe) et ouvrir les grades d'avancement au 1er novembre 2016 pour l'agent de maîtrise et au 31 décembre 2016 pour les 2 adjoints territoriaux du patrimoine 1ère classe (délai saisine CAP).

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du.....28 OCT. 2016
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté de Communes
M René VALORGE

Charlieu-Belmont Communauté

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200035202-20161028-N2016-150-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/10/2016
Publication : 28/10/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil SEIZE
Le 20 Octobre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 13 octobre 2016

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, Mme DESSAU-ROBIN Natacha, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h12), M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 30 Nombre de votants : 36

Excusés : M MARTIN Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, M LAMARQUE Michel, M THORAL Yves, M PRETRE Daniel, M CLEVENOT Robert.

Pouvoirs : Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme URBAIN Sandrine à Mmes DESBOIS Martine, M LAPALLUS Marc à M VALORGE René, M LAMARQUE Michel à Mme ROCHE Monique, M THORAL Yves à M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert à Mme DANIERE Emmanuelle.

Election d'un secrétaire de séance : M Jean-Luc FAVARD (La Bénisson Dieu)

N°2016/N°151

OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AVEC LA COMMUNE DE BELLEROCHE (AGENT D'ENTRETIEN)

M. le Vice-président en charge des ressources humaines et de la mutualisation rappelle que lors du précédent conseil ont été évoquées les difficultés récurrentes de recruter un agent pour l'entretien des bâtiments à Belmont et Charlieu. Si le poste CUI CAE est actuellement pourvu la personne est actuellement en arrêt maladie, ainsi pour faire face au besoin pour les locaux « enfance jeunesse » à Belmont, la Communauté souhaite se tourner vers la commune de Belleroche pour une mise à disposition de quelques heures hebdomadaires. La commune et l'agent communal se sont d'ores et déjà prononcés favorablement.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Valide la mise à disposition de l'agent communal de Belleroche pour effectuer les heures de ménage en remplacement dans les bâtiments communautaires situés à Belmont de la Loire.
- Autorise le Président à signer la convention de mise à disposition avec la commune de Belleroche

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du..... 28 OCT. 2016
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté de Communes

M René VALORGE

Charlieu-Belmont Communauté

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20161028-N2016-151-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/10/2016
Publication : 28/10/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil SEIZE
Le 20 Octobre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 13 octobre 2016

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, Mme DESSAU-ROBIN Natacha, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h12), M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 30 Nombre de votants : 36

Excusés : M MARTIN Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, M LAMARQUE Michel, M THORAL Yves, M PRETRE Daniel, M CLEVENOT Robert.

Pouvoirs : Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme URBAIN Sandrine à Mmes DESBOIS Martine, M LAPALLUS Marc à M VALORGE René, M LAMARQUE Michel à Mme ROCHE Monique, M THORAL Yves à M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert à Mme DANIERE Emmanuelle.

Election d'un secrétaire de séance : M Jean-Luc FAVARD (La Bénisson Dieu)

N°2016/N°152

OBJET : DEFINITION DE LA PROCEDURE D'ENQUETE PUBLIQUE POUR LA REVISION SIMPLIFIEE DU SCOT

Monsieur le Président rappelle que l'article 17 de la loi n°2010788 du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement (dite loi ENE ou Grenelle 2) a prévu que les SCoT en cours d'élaboration ou de révision à la date de sa promulgation pouvaient opter pour l'application des dispositions antérieures à la loi Grenelle 2 s'ils étaient arrêtés avant le 1er juillet 2012 et approuvés avant le 1er juillet 2013. Ils devaient alors intégrer les dispositions de la loi Grenelle II lors de leur prochaine révision et au plus tard le 1er janvier 2016. Ce délai a été repoussé au 1er janvier 2017 par la loi ALUR dans son article 129 (VIII).

Le SCoT du Bassin de Vie du Sornin, approuvé le 17 mai 2011 rentrant dans le cas de figure ci-dessus, est construit dans les dispositions du Code de l'Urbanisme antérieures à la loi Grenelle. Il doit donc être mis en conformité- avant le 1er janvier 2017- avec le code de l'urbanisme dans sa rédaction issue de la Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 (les articles L 122 -désormais L 141- et suivants) du Code de l'Urbanisme,

Après une analyse fine de ses contenus, orientations et objectifs, il apparaît que seules des modifications mineures sont nécessaires pour que le document soit conforme avec la loi Grenelle :

- Analyse de la consommation foncière les 10 années précédant l'approbation du SCOT à inscrire dans le Rapport de présentation conformément au 2ème alinéa de l'article L122-1-2 modifié par la loi Grenelle 2;
- Justification, dans le Rapport de présentation, des objectifs chiffrés de consommation foncière comme le prévoit le même alinéa de l'article L122-1-2 modifié par la loi Grenelle 2. Ceux-ci existent, mais sont présentés dans le PADD et le DOG ;
- Prise en compte ou compatibilité avec des documents de « rang supérieur » fixés par l'article L111-1-1 modifié par la loi Grenelle.

Ces trois compléments ne nécessitent qu'une modification du Rapport de Présentation approuvé en 2011 et ne touchent pas le PADD et le DOG. Pour la mise en œuvre de cette procédure, le projet de modification, l'exposé de ses motifs ou le cas échéant les avis des personnes publiques associées

seront mis à disposition du public pendant un mois, dans des conditions lui permettant de formuler ses observations. Ces observations seront alors enregistrées et conservées.

A l'issue de la mise à disposition le Président en présentera le bilan devant le conseil communautaire qui devra délibérer et adopter le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis et des observations du public par délibération motivée.

Procédure préconisée :

- La mise à disposition du public d'un dossier de modification simplifiée au siège de la communauté de communes et dans les communes de Saint Denis de Cabanne, Ecoche, Saint Nizier sous Charlieu et Charlieu.
- La mise à disposition dans ces mêmes lieux d'un registre permettant au public de formuler ses observations.
- Le dossier sera également mis en ligne sur le site internet de Charlieu-Belmont Communauté : http://www.charlieubelmont.com/

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- valide la procédure décrite ci-dessus, publier l'avis et autoriser le Président à la mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du 08 NOV. 2016
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté de Communes

M René VALORGE

Charlieu-Belmont Communauté

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20161108-N2016-152-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/11/2016
Publication : 08/11/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil SEIZE
Le 20 Octobre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 13 octobre 2016

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, Mme DESSAU-ROBIN Natacha, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h12), M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 30 Nombre de votants : 31

Excusés : M MARTIN Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, M LAMARQUE Michel, M THORAL Yves, M PRETRE Daniel, M CLEVENOT Robert.

Pouvoirs : Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme URBAIN Sandrine à Mmes DESBOIS Martine, M LAPALLUS Marc à M VALORGE René, M LAMARQUE Michel à Mme ROCHE Monique, M THORAL Yves à M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert à Mme DANIERE Emmanuelle.

Election d'un secrétaire de séance : M Jean-Luc FAVARD (La Bénisson Dieu)

N°2016/N°153

OBJET : AVIS SUR LE PLU DE CHARLIEU

Monsieur le Président expose les éléments d'analyse sur le PLU de la ville de Charlieu :

Consommation foncière à juillet 2016 :
Droit de la commune (2012-2022) : 83 040 m²
Consommation totale : 30 100 m²
Reste donc : 52 940 m²
Rappel des droits en équipements et services sur la commune : 1,5 ha

OAP : une OAP recensée dans le document sur le secteur « Les Perrelles Basses » pour environ 30 300 m² à échéance 2016-2022

ZNIEFF, SRCE et espace naturel remarquable à préserver inscrit dans le SCoT.
La commune de Charlieu a inscrit une zone Ap1, sur une zone qui est une ZNIEFF de type 1, qui est également inscrite dans les documents du SRCE, mais surtout inscrite dans le SCoT en zone remarquable à préserver et donc qui bénéficie d'une protection stricte (principe d'inconstructibilité). Il est cependant spécifié dans le DOG du SCoT que les extensions et les rénovations des bâtiments agricoles seront possibles dans la mesure où les incidences sur les milieux et les espèces ne sont pas notables.
Dans le règlement de la commune il est noté pour les zones Ap1 :

- L'extension des constructions agricoles ou à usage d'habitation, dont le clos et le couvert sont assurés et dont la surface de plancher est d'au minimum 60 m, dans la limite de 250 m² de surface de plancher au total (existant + extension). Cette extension ne devra pas compromettre l'activité agricole.

Avis : Comme il s'agit d'une ZNIEFF de type 1 et par rapport à ce qui est inscrit dans le DOG du SCoT, il est demandé que soit noté comme suit « ou à usage d'habitation liée à l'agriculture »

Zone d'activités du Brionnais
L'ensemble de la zone a été inscrit en zone UI, et noté dans la légende du plan de zonage en zone d'activités intercommunale.
La zone intercommunale ne recouvre pas la totalité de ce zonage, il faudra veiller à ce que cela ne pose pas de problèmes pour les entreprises situées sur la partie de zone communale, car la zone intercommunale possède un règlement intérieur précis défini lors du schéma d'extension de la zone.
Il serait également nécessaire de modifier le texte se trouvant sous la carte page 179, qui décrit l'objectif de prendre en compte le périmètre de la zone d'activités intercommunale, en intégrant également la partie sud, de l'autre coté de la rue Jean Jaures, les activités économiques qui releveront du périmètre de la zone intercommunale à partir du 1er janvier 2017.
Demande de Charlieu-Belmont Communauté : placement de la parcelle AP 307 au profit de la communauté de communes en zone réservée pour permettre la réalisation d'un chanfrein de 5mx5m. Actuellement cette parcelle est un jardin. Cela permettrait de solutionner le problème de visibilité au niveau du stop situé à l'angle de la voie interne de la zone d'activités de Gayen et du chemin de Pensemolles.

Règlement du PLU : un relevé de l'ensemble des demandes de modifications effectué par le service ADS concernant le règlement sera joint en Annexe.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Rend un avis favorable sur le PLU de Charlieu sous réserve que les modifications demandées ci-dessus soient apportées.
- Que la parcelle AP 307 soit recensée en zone réservée.
- Que les demandes du service ADS concernant le règlement soient bien prises en compte.
- Dit que l'avis sera communiqué à M. le Maire de Charlieu.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du.....03 NOV. 2016
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté de Communes

M René VALLORGE

Charlieu-Belmont Communauté

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20161103-N2016-153-1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/11/2016
Publication : 03/11/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil SEIZE
Le 20 Octobre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 13 octobre 2016

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, Mme DESSAU-ROBIN Natacha, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h12), M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 30 Nombre de votants : 35

Excusés : M MARTIN Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, M LAMARQUE Michel, M THORAL Yves, M PRETRE Daniel, M CLEVENOT Robert.

Pouvoirs : Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme URBAIN Sandrine à Mmes DESBOIS Martine, M LAPALLUS Marc à M VALORGE René, M LAMARQUE Michel à Mme ROCHE Monique, M THORAL Yves à M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert à Mme DANIERE Emmanuelle.

Election d'un secrétaire de séance : M Jean-Luc FAVARD (La Bénisson Dieu)

N°2016/N°154

OBJET : AVIS SUR LA MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU DE SEVELINGES

M. le Président rappelle que le PLU de la commune de Sevelinges a été approuvé par délibération le 14 avril 2011. La commune a décidé de réaliser une modification simplifiée du document. La commune avait inscrit dans son document d'urbanisme une réserve foncière sur des parcelles dans le but de construire une extension des équipements scolaires en construisant une salle d'évolution. Le projet ayant été déplacé et la construction étant achevée, il est nécessaire de lever l'emplacement réservé sur les 3 parcelles, celui-ci n'ayant plus de raison d'être.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité moins une voix, le Conseil Communautaire,

- après analyse par la commission SCoT, et le service ADS, un avis favorable peut être émis.
- dit que l'avis sera communiqué à M. le Maire de Sevelinges

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du.....08.NOV. 2016
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20161108-N2016-154-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/11/2016
Publication : 08/11/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil SEIZE
Le 20 Octobre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 13 octobre 2016

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, Mme DESSAU-ROBIN Natacha, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h12), M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 30 Nombre de votants : 34

Excusés : M MARTIN Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, M LAMARQUE Michel, M THORAL Yves, M PRETRE Daniel, M CLEVENOT Robert.

Pouvoirs : Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme URBAIN Sandrine à Mmes DESBOIS Martine, M LAPALLUS Marc à M VALORGE René, M LAMARQUE Michel à Mme ROCHE Monique, M THORAL Yves à M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert à Mme DANIERE Emmanuelle.

Election d'un secrétaire de séance : M Jean-Luc FAVARD (La Bénisson Dieu)

N°2016/N°155

OBJET : AVIS SUR LA MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU DE ST NIZIER SOUS CHARLIEU

Le PLU de la commune de Saint Nizier sous Charlieu a été approuvé par délibération le 30 juin 2015. Lors de l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme des erreurs matérielles ont été décelés dans le règlement du plan local d'urbanisme, la commune a décidé de faire une modification simplifiée de son document afin de les rectifier.

Les modifications sont les suivantes :

- La suppression de l'interdiction de construction de locaux à destination de commerces et de bureaux en secteur U3
- La suppression de la lettre N dans l'article 07-1 puisqu'il s'agit de la zone U
- La correction de la pente minimale de toiture de 35 à 15 degrés
- La correction de l'écriture littérale d'une superficie en lettres page 34/53 – 1er aliéna
- La correction de l'écriture littérale d'une superficie en lettres page 34/53 – 2ème aliéna

Après analyse par la commission SCoT et le service ADS, toutes ses modifications ont reçu un avis favorable, cependant concernant « la correction de la pente minimale de toiture de 35 à 15 degrés », le service instructeur conseille d'exprimer la pente en pourcentage soit : entre 27 et 100 %.

Le service instructeur signale également un problème concernant les pages 27/53 et 33/53 en zone A02 et N02 et souhaite le retrait de la phrase suivante : *ce qui n'est ni interdit (à l'article 01) ni soumis à conditions particulières (à l'article 02) est autorisé. En effet* si cette phrase reste inscrite dans le PLU, cela veut dire que cela autorise en zone A et N la construction de maison individuelle. Il est de ce fait indispensable de rajouter dans le règlement des obligations concernant l'implantation des annexes (surface au sol, implantation, dimension …).

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité moins 2 voix, le Conseil Communautaire,

- après analyse par la commission SCoT, et le service ADS, un avis favorable peut être émis sous réserve des modifications décrites.

- dit que l'avis sera communiqué à M. le Maire de Saint Nizier sous Charlieu

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....0 8 NOV. 2016
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20161108-N2016-155-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/11/2016
Publication : 08/11/2016

République Française –Département de la Loire 2016-

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil SEIZE
Le 20 Octobre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 13 octobre 2016

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, Mme DESSAU-ROBIN Natacha, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h12), M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 30 Nombre de votants : 36

Excusés : M MARTIN Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, M LAMARQUE Michel, M THORAL Yves, M PRETRE Daniel, M CLEVENOT Robert.

Pouvoirs : Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme URBAIN Sandrine à Mmes DESBOIS Martine, M LAPALLUS Marc à M VALORGE René, M LAMARQUE Michel à Mme ROCHE Monique, M THORAL Yves à M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert à Mme DANIERE Emmanuelle.

Election d'un secrétaire de séance : M Jean-Luc FAVARD (La Bénisson Dieu)

N°2016/N°156

OBJET : AVENANT N°4 AU LOT 3 DU MARCHE DE GESTION DE LA RGI

M le Vice-Président en charge des ordures ménagères, explique que pour mémoire Charlieu-Belmont Communauté est engagée contractuellement avec Plastic Omnium Systèmes Urbains jusqu'au 31 décembre 2016 notamment sur le volet facturation des redevances déchets du secteur de Charlieu. Le passage à la mise en production du TIP SEPA avait donné lieu à la production d'un devis. Il y a lieu de prévoir une procédure d'avenant au marché pour un montant de 4 500 € HT.

Rappel du marché et de ses avenants :
Marché initial Lot N°3 : 293 786,53 € HT.

- Montant de l'avenant N°1 : + 5 000 € HT.
- Montant de l'avenant N°2 : + 14 000 € HT (+ 4,76 %)
- Montant de l'avenant N°3 : 5 135,35 € pour 2015 + 5 135,35 € pour 2016 soit 10 270,70 € HT (+ 3,5%)
- Montant de l'avenant N°4 : 4 500 € HT (1,53 %)
- Montant du marché Lot N°3 avec l'avenant : 327 557,23 € HT.

La commission d'appel d'offres s'est prononcée favorablement le 3 octobre dernier.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- autorise le Président à signer l'avenant n°4 du lot 3 du marché avec PO.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du.....: 15 NOV. 2016
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté de Communes
M René VALORGE

Charlieu Belmont Communauté

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200035202-20161115-N2016-156-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/11/2016
Publication : 15/11/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil SEIZE
Le 20 Octobre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 13 octobre 2016

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, Mme DESSAU-ROBIN Natacha, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h12), M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 30 Nombre de votants : 36

Excusés : M MARTIN Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, M LAMARQUE Michel, M THORAL Yves, M PRETRE Daniel, M CLEVENOT Robert.

Pouvoirs : Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme URBAIN Sandrine à Mmes DESBOIS Martine, M LAPALLUS Marc à M VALORGE René, M LAMARQUE Michel à Mme ROCHE Monique, M THORAL Yves à M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert à Mme DANIERE Emmanuelle.

Election d'un secrétaire de séance : M Jean-Luc FAVARD (La Bénisson Dieu)

N°2016/N°157

OBJET : EXTENSION DU PRINCIPE DE LA COLLECTE LATERALE

M. le Vice-président en charge des déchets ménagers informe le Conseil que la commission déchets ménagers a estimé que la phase test en 2016 était concluante, ainsi Charlieu-Belmont Communauté peut étendre la collecte latérale.
Cette extension sera étudiée pour un maximum de communes en 2017 (communication et travail de terrain) pour être opérationnelle au 1er janvier 2018.
La prestation effectuée devra être facturée comme suit (prévue au marché):

Période	Montant HT	TVA (10%)	Montant TTC
1er Janvier 2016 - 31 Décembre 2016	559 004,96 €	55 900,50 €	614 905,46 €
1er Janvier 2017 - 31 Décembre 2017	559 004,96 €	55 900,50 €	614 905,46 €
1erJanvier 2018 - 31 Décembre 2018	534 004,96 €	53 400,50 €	587 405,46 €
1er Janvier 2019 - 31 Décembre 2019	534 004,96 €	53 400,50 €	587 405,46 €
1er Janvier 2020 - 31 Décembre 2020	534 004,96 €	53 400,50 €	587 405,46 €
Montant total du marché	**2 720 024,80 €**	**272 002,48 €**	**2 992 027,28 €**

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- valide le principe de l'extension de la collecte latérale selon le scénario 2 prévu au marché.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du.....08 NOV. 2016
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200035202-20161108-N2016-157-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/11/2016
Publication : 08/11/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil SEIZE
Le 20 Octobre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 13 octobre 2016

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, Mme DESSAU-ROBIN Natacha, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h12), M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 30 Nombre de votants : 36

Excusés : M MARTIN Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, M LAMARQUE Michel, M THORAL Yves, M PRETRE Daniel, M CLEVENOT Robert.

Pouvoirs : Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme URBAIN Sandrine à Mmes DESBOIS Martine, M LAPALLUS Marc à M VALORGE René, M LAMARQUE Michel à Mme ROCHE Monique, M THORAL Yves à M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert à Mme DANIERE Emmanuelle.

Election d'un secrétaire de séance : M Jean-Luc FAVARD (La Bénisson Dieu)

N°2016/N°158

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Vice-Président en charge des finances présente aux conseillers communautaires le projet de décision modificative n°2 du budget principal :

FONCTIONNEMENT			
dépenses		**recettes**	
60 632 Fournitures de petits équipements (réserves	- 2 777,50 €		
62878 versement à d'autres organismes BDL	- 17 000,00 €	7473 subvention Département BDL	2 430,00 €
6521 Versement budget SCOT (amortissement étude eau)	5 647,50 €	7478 subvention autres organismes BDL	- 5 030,00 €
65548 Versement PETR	12 000,00 €	74718 Aides aux contrats aidés	20 000,00 €
6554 Versement ADS	3 800,00 €		
023 Virement à la section d'investissement	15 730,00 €		
Total	**17 400,00 €**	**Total**	**17 400,00 €**

INVESTISSEMENT			
dépenses		**recettes**	
op 52 Bords de Loire article 23 immobilisations en cours	27 000,00 €	OP 42 Zone Charlieu (remboursement fin de marché)	3 866,00 €
op 56 PRNL	500,00 €	OP 45 Zone St Denis (remboursement fin de marché)	2 577,00 €
		OP 47 Zone Pouilly (remboursement fin de marché)	5 327,00 €
		021 Virement de la section de fonctionnement	15 730,00 €
Total	**27 500,00 €**	**Total**	**27 500,00 €**

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve la décision modificative n°2 du budget principal telle que présentée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....15 NOV. 2016
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Charlieu-Belmont Communauté

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20161115-N2016-158-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/11/2016
Publication : 15/11/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil SEIZE
Le 20 Octobre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 13 octobre 2016

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, Mme DESSAU-ROBIN Natacha, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h12), M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 30 Nombre de votants : 36

Excusés : M MARTIN Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, M LAMARQUE Michel, M THORAL Yves, M PRETRE Daniel, M CLEVENOT Robert.

Pouvoirs : Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme URBAIN Sandrine à Mmes DESBOIS Martine, M LAPALLUS Marc à M VALORGE René, M LAMARQUE Michel à Mme ROCHE Monique, M THORAL Yves à M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert à Mme DANIERE Emmanuelle.

Election d'un secrétaire de séance : M Jean-Luc FAVARD (La Bénisson Dieu)

N°2016/N°159

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET SCOT

Monsieur le Vice-Président en charge des finances présente aux conseillers communautaires le projet de décision modificative n°1 du budget SCOT :

FONCTIONNEMENT			
dépenses		**recettes**	
042 - 6811 Dotation aux amortissements	15 840,00 €	042 - 777 Quote-part subvention transférée	10 192,50 €
		74751 (participation communautaire)	5 647,50 €
Total	**15 840,00 €**	**Total**	**15 840,00 €**

INVESTISSEMENT			
dépenses		**recettes**	
040 - 13918 - amortissement subvention étude EAU	10 192,50 €	040 - 28031 Amortisssement étude EAU	15 840,00 €
OP 101 (réserves)	5 647,50 €		
Total	**15 840,00 €**	**Total**	**15 840,00 €**

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve la décision modificative n° 1 du budget SCOT telle que présentée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du.....08 NOV. 2016
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté de Communes

M René VALORGE

Charlieu-Belmont Communauté

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200035202-20161108-N2016-159-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 08/11/2016
Publication : 08/11/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil SEIZE
Le 20 Octobre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 13 octobre 2016

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, Mme DESSAU-ROBIN Natacha, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h12), M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 30 Nombre de votants : 36

Excusés : M MARTIN Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, M LAMARQUE Michel, M THORAL Yves, M PRETRE Daniel, M CLEVENOT Robert.

Pouvoirs : Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme URBAIN Sandrine à Mmes DESBOIS Martine, M LAPALLUS Marc à M VALORGE René, M LAMARQUE Michel à Mme ROCHE Monique, M THORAL Yves à M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert à Mme DANIERE Emmanuelle.

Election d'un secrétaire de séance : M Jean-Luc FAVARD (La Bénisson Dieu)

N°2016/N°160

OBJET : DISPOSITIF AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE POUR L'AIDE A LA REHABILITATION DES ASSAINISSEMENTS NON COLLECTIF : AJUSTEMENT COMPTABLE

M. le Vice-Président rappelle la délibération 2015-072 par laquelle Charlieu-Belmont Communauté validait la convention à signer avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne afin de faciliter les réhabilitations groupées des installations d'assainissement non collectif et recevoir les participations financières à reverser aux particuliers (lesquels ont donné mandat à la collectivité). Afin de faciliter la gestion de ce dispositif il est proposé au Conseil de suivre les recommandations de l'Agence de l'Eau et notamment le point 7 de la convention : à savoir demander au comptable d'enregistrer les encaissements de l'Agence au budget SPANC au crédit du compte non budgétaire 4648 « autres encaissements pour le compte de tiers ».

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- rappelle que Charlieu-Belmont Communauté reçoit mandat pour la gestion de ces subventions par les particuliers maîtres d'ouvrage de réhabilitation (mandat signé uniquement par le particulier)
- demande l'enregistrement par le comptable des encaissements et reversements compte non budgétaire 4648 sur le budget SPANC

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du.....28.OCT. 2016
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté de Communes
M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200035202-20161028-N2016-160-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/10/2016
Publication : 28/10/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil SEIZE
Le 20 Octobre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 13 octobre 2016

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, Mme DESSAU-ROBIN Natacha, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h12), M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 30 Nombre de votants : 36

Excusés : M MARTIN Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, M LAMARQUE Michel, M THORAL Yves, M PRETRE Daniel, M CLEVENOT Robert.

Pouvoirs : Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme URBAIN Sandrine à Mmes DESBOIS Martine, M LAPALLUS Marc à M VALORGE René, M LAMARQUE Michel à Mme ROCHE Monique, M THORAL Yves à M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert à Mme DANIERE Emmanuelle.

Election d'un secrétaire de séance : M Jean-Luc FAVARD (La Bénisson Dieu)

N°2016/N°161

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET OM CANTON DE BELMONT

Monsieur le Vice-Président en charge des finances présente aux conseillers communautaires le projet de décision modificative n°1 du budget OM Canton de Belmont :

FONCTIONNEMENT

dépenses		recettes	
6411 Rémunération	12 000,00 €	64198 Atténuation de charges autres	2 000,00 €
		7711 dédits et pénalités perçus	10 000,00 €
Total	**12 000,00 €**	**Total**	**12 000,00 €**

INVESTISSEMENT

dépenses		recettes	
OP 11 PAV (2188)	1 000,00 €		
OP 14 Equipements OM (2188)	- 1 000,00 €		
Total	**0,00 €**	**Total**	**0,00 €**

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve la décision modificative n° 1 du budget OM Canton de Belmont telle que présentée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du.....08 NOV. 2016
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté de Communes,
M René VALORGE

Accusé de réception Ministère de l'Intérieur
042-200035202-20161108-N2016-161-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 08/11/2016
Publication : 08/11/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil SEIZE
Le 20 Octobre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 13 octobre 2016

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, Mme DESSAU-ROBIN Natacha, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h12), M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 30 Nombre de votants : 36

Excusés : M MARTIN Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, M LAMARQUE Michel, M THORAL Yves, M PRETRE Daniel, M CLEVENOT Robert.

Pouvoirs : Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme URBAIN Sandrine à Mmes DESBOIS Martine, M LAPALLUS Marc à M VALORGE René, M LAMARQUE Michel à Mme ROCHE Monique, M THORAL Yves à M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert à Mme DANIERE Emmanuelle.

Election d'un secrétaire de séance : M Jean-Luc FAVARD (La Bénisson Dieu)

N°2016/N°162

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET OM PAYS DE CHARLIEU

Monsieur le Vice-Président en charge des finances présente aux conseillers communautaires le projet de décision modificative n°1 du budget OM Pays de Charlieu :

FONCTIONNEMENT			
dépenses		**recettes**	
6478 Autres charges sociales diverses (RG)	20 052,00 €	778 Autres produits exceptionnels (RG)	20 052,00 €
6215 Personnel affecté par la collectivité	12 000,00 €	74718 Aides aux postes CDDI	8 550,00 €
		7087 Remboursement ADS 2 mois	3 450,00 €
Total	**32 052,00 €**	**Total**	**32 052,00 €**

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve la décision modificative n° 1 du budget OM Pays de Charlieu telle que présentée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du.....08 NOV. 2016
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté de Communes

M René VALORGE

Charlieu-Belmont Communauté

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200035202-20161108-N2016-162-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/11/2016
Publication : 08/11/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil SEIZE
Le 20 Octobre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 13 octobre 2016

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, Mme DESSAU-ROBIN Natacha, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h12), M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 30 Nombre de votants : 36

Excusés : M MARTIN Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, M LAMARQUE Michel, M THORAL Yves, M PRETRE Daniel, M CLEVENOT Robert.

Pouvoirs : Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme URBAIN Sandrine à Mmes DESBOIS Martine, M LAPALLUS Marc à M VALORGE René, M LAMARQUE Michel à Mme ROCHE Monique, M THORAL Yves à M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert à Mme DANIERE Emmanuelle.

Election d'un secrétaire de séance : M Jean-Luc FAVARD (La Bénisson Dieu)

N°2016/N°163

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET ADS

Monsieur le Vice-Président en charge des finances présente aux conseillers communautaires le projet de décision modificative n°1 du budget ADS :

FONCTIONNEMENT

dépenses		recettes	
6215 Personnel affecté	1 000,00 €	74741 Participation des communes	850,00 €
		74751 Participation Communauté	150,00 €
Total	1 000,00 €	Total	1 000,00 €

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve la décision modificative n° 1 du budget ADS telle que présentée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du.....08 NOV. 2016
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté de Communes

M René VALORGE

Charlieu-Belmont Communauté

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20161108-N2016-163-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/11/2016
Publication : 08/11/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil SEIZE
Le 20 Octobre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 13 octobre 2016

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, Mme DESSAU-ROBIN Natacha, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h12), M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 30 Nombre de votants : 36

Excusés : M MARTIN Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, M LAMARQUE Michel, M THORAL Yves, M PRETRE Daniel, M CLEVENOT Robert.

Pouvoirs : Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme URBAIN Sandrine à Mmes DESBOIS Martine, M LAPALLUS Marc à M VALORGE René, M LAMARQUE Michel à Mme ROCHE Monique, M THORAL Yves à M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert à Mme DANIERE Emmanuelle.

Election d'un secrétaire de séance : M Jean-Luc FAVARD (La Bénisson Dieu)

N°2016/N°164

OBJET : CONVENTION FINANCIERE AVEC LA VILLE DE CHARLIEU POUR LES TRAVAUX BATIMENT LES HALLES

M ; LE Vice-président délégué aux finances et au patrimoine rappelle que pour les travaux de rénovation chauffage – rafraîchissement – ventilation sur le bâtiment des Halles à Charlieu une convention de mandat doit être passée entre la communauté et la ville de Charlieu.
En effet pour assurer la cohérence des travaux de l'ensemble du bâtiment, mais aussi pour réaliser des économies sur la réalisation des travaux de chaque partie privative, les parties ont décidé qu'il serait opportun qu'un seul maître de l'ouvrage ait la responsabilité de l'ensemble de l'opération.
Ainsi la commune de Charlieu désigne Charlieu-Belmont Communauté, en qualité de maître de l'ouvrage pour exécuter en son nom et pour son compte l'ensemble des opérations.

Répartition prévisionnelle des coûts HT avant versement de la DETR :

	Charlieu-Belmont Communauté	Ville de Charlieu
Montant des travaux propres à la Ville de Charlieu		15 803.45 €
Montant des travaux propres à Charlieu-Belmont Communauté	32 057.56 €	
Montant des travaux indivisibles à répartir 58 564,27 € HT	31 624.71 €	26 939.56 €

Charlieu-Belmont Communauté inscrira, sur la base du prévisionnel, ci-dessus, les dépenses comme suit :

A l'article 2 317 pour 63 682,27 €
A l'article 4581 pour 42 743,01 €

Après versement de la DETR les recettes seront ventilées comme suit :

A l'article 1 331 équivalent à 59.84 % de la DETR reçue
A l'article 4582 équivalent à 40.16 % de la DETR reçue

A l'article 4582 équivalent à la part résiduelle de la Ville de Charlieu (42 743.01 € - la DETR affectée)

Cette convention signée entre Charlieu-Belmont Communauté et la ville de Charlieu va permettre de faire des économies de fonctionnement et de mieux répartir les coûts.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- autorise le Président à signer la convention de mandat qui précise la répartition des coûts et des recettes.
- rappelle que les dépenses et les recettes sont prévues au budget principal

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....16 NOV. 2016
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Charlieu-Belmont Communauté

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20161116-N2016-164-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2016
Publication : 16/11/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil SEIZE
Le 20 Octobre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 13 octobre 2016

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, Mme DESSAU-ROBIN Natacha, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h12), M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 30 Nombre de votants : 36

Excusés : M MARTIN Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, M LAMARQUE Michel, M THORAL Yves, M PRETRE Daniel, M CLEVENOT Robert.

Pouvoirs : Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme URBAIN Sandrine à Mmes DESBOIS Martine, M LAPALLUS Marc à M VALORGE René, M LAMARQUE Michel à Mme ROCHE Monique, M THORAL Yves à M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert à Mme DANIERE Emmanuelle.

Election d'un secrétaire de séance : M Jean-Luc FAVARD (La Bénisson Dieu)

N°2016/N°165

OBJET : SUBVENTIONS AUX STRUCTURES ET REVERSEMENT DE LA PRESTATION CAF AUX COMMUNES CONCERNEES

Mme Isabelle DUGELET, Vice-Présidente en charge du service enfance jeunesse, explique que la CAF a annoncé qu'elle ne versera plus à compter de 2016 la prestation de service enfance jeunesse (liée aux locaux et aux personnels antérieurement pris en charge par les communes) aux communes mais à la communauté de communes. En effet, certaines communes versaient une subvention aux structures pour le financement de personnel ou mettait du personnel à disposition pour le nettoyage des locaux par exemple. Dans une logique de bonne répartition des charges liées à l'exercice des compétences il est proposé que ces coûts soient au final supportés directement par la Communauté ou que la commune soit remboursée par la structure (et indirectement la Communauté financera). Ainsi les subventions seraient à réajuster comme suit :

Structure	Subvention votée pour 2016	Montant supplémentaire	Total subvention 2016	Total subvention 2017	Total subvention 2018	Total subvention 2019
MJC Charlieu Accueil Loisirs	60 000€	6 174€	66 174€	66 174€	66 174€	66 174€
MJC Charlieu Accueil Jeunes	29 500€	9 800€	39 300€	39 400€	39 500€	39 600€
MJC St Denis de Cabanne	39 480€	1 460€	40 940€	40 960€	40 960€	40 960€
Ressins Villages	69 107€	950€	70 057€	75 057€	75 057€	75 057€

La position de la CAF est identique pour ce qui concerne la mise à disposition de locaux communaux aux structures. Le groupe de travail qui a traité de cette question a estimé que l'harmonisation des pratiques (loyers, charges supplétives…) demandait du temps et que pour ce contrat 2016-2020 la Communauté de Communes pourrait simplement reverser aux communes concernées la prestation qu'elle recevrait de la CAF comme suit (identique base 2015) :

Mairies	Pourcentage
Charlieu Accueil de Loisirs	9,24%
Charlieu Accueil Jeunes	11,29%
St Denis de Cabanne	12,79%
Briennon	12,42%
Pouilly sous Charlieu	18,90%

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- suit les préconisations décrites ci-dessus et révise les subventions aux 3 structures concernées pour la période 2016-2020
- autorise M. le Président à signer les avenants aux conventions avec la MJC de Charlieu, avec Ressins Village et avec la MJC de St Denis
- prévoit le reversement de la PSEJ liée aux locaux aux communes concernées selon la clef de répartition définie ci dessus.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du.....15.NOV. 2016
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excés de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté de Communes

M René VALORGE

Charlieu-Belmont Communauté

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20161115-N2016-165-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/11/2016
Publication : 15/11/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil SEIZE
Le 20 Octobre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 13 octobre 2016

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, Mme DESSAU-ROBIN Natacha, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h12), M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 30 Nombre de votants : 36

Excusés : M MARTIN Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, M LAMARQUE Michel, M THORAL Yves, M PRETRE Daniel, M CLEVENOT Robert.

Pouvoirs : Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme URBAIN Sandrine à Mmes DESBOIS Martine, M LAPALLUS Marc à M VALORGE René, M LAMARQUE Michel à Mme ROCHE Monique, M THORAL Yves à M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert à Mme DANIERE Emmanuelle.

Election d'un secrétaire de séance : M Jean-Luc FAVARD (La Bénisson Dieu)

N°2016/N°166

OBJET : AVENANT POUR LA LOCATION DU VEHICULE 9 PLACES.

M. le Président rappelle que la Communauté s'est engagée il y a 4 ans dans un contrat de location pour le véhicule 9 places utilisé principalement par l'accueil de loisirs intercommunal. Les 4 années arrivent à échéance le 24 octobre en pleine période d'activité de l'accueil de loisirs. Un avenant d'un mois serait envisagé pour permettre une mise en concurrence des fournisseurs en vue du remplacement du véhicule et éviter de compliquer le fonctionnement du centre fin octobre.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- accepte la signature d'un avenant d'un mois pour 395,52 € TTC
- la dépense est prévue au budget enfance jeunesse

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du.....15.NOV. 2016
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20161115-N2016-166A-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/11/2016
Publication : 15/11/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil SEIZE
Le 20 Octobre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 13 octobre 2016

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, Mme DESSAU-ROBIN Natacha, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h12), M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 30 Nombre de votants : 36

Excusés : M MARTIN Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, M LAMARQUE Michel, M THORAL Yves, M PRETRE Daniel, M CLEVENOT Robert.

Pouvoirs : Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme URBAIN Sandrine à Mmes DESBOIS Martine, M LAPALLUS Marc à M VALORGE René, M LAMARQUE Michel à Mme ROCHE Monique, M THORAL Yves à M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert à Mme DANIERE Emmanuelle.

Election d'un secrétaire de séance : M Jean-Luc FAVARD (La Bénisson Dieu)

N°2016/N°167

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DU CINEMA LES HALLES POUR LE PROJET « SOUS L'ECRAN LA PAGE »

Comme évoqué lors du dernier conseil la Communauté a reçu une demande de subvention du cinéma les Halles « Au fil du temps » pour le programme « sous l'écran, la page » - il s'agit d'une 1ere édition dont les objectifs sont de faire connaître le territoire et surtout de créer un évènement culturel d'ampleur mêlant littérature et cinéma. Une personnalité, Philippe CLAUDEL, parrainera la manifestation qui se déroulera en novembre 2016. La librairie labellisée le Carnet à spirale est partie prenante au projet. Le budget prévisionnel s'élève à 7 485.30 €
Comme prévu une rencontre avec la DRAC a eu lieu fin septembre pour mettre en avant ce projet et l'inscrire dans le cadre des actions de la convention DRAC pour qu'il soit cofinancé. Le principe a été retenu sous réserve de l'accord du conseil communautaire.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- valide une subvention de 2 700 € à l'association « au fil du temps » pour l'édition 2016 « sous l'écran la page ».
- la subvention sera à imputer au budget principal en fonctionnement

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du..... 15 NOV. 2016
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20161115-N2016-167-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/11/2016
Publication : 15/11/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil SEIZE
Le 20 Octobre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 13 octobre 2016

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, Mme DESSAU-ROBIN Natacha, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h12), M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 30 Nombre de votants : 36

Excusés : M MARTIN Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, M LAMARQUE Michel, M THORAL Yves, M PRETRE Daniel, M CLEVENOT Robert.

Pouvoirs : Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme URBAIN Sandrine à Mmes DESBOIS Martine, M LAPALLUS Marc à M VALORGE René, M LAMARQUE Michel à Mme ROCHE Monique, M THORAL Yves à M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert à Mme DANIERE Emmanuelle.

Election d'un secrétaire de séance : M Jean-Luc FAVARD (La Bénisson Dieu)

N°2016/N°168

OBJET : CHOIX DU FOURNISSEUR DE COPIEURS POUR CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Une consultation (MAPA) a été lancée pour renouveler le parc de copieurs de la communauté. Le marché sera passé pour 4 années avec un montant annuel de loyer estimé à 5 000 € HT et des consommations à 10 000 € HT. L'analyse des offres a été faite le 17 octobre 2016 et conclut comme suit :

Récapitulatif

	Equinoxe	avenir	image	rbi	elan
Note mémoire technique	17,69	18,28	17,63	15,09	19,50
coefficient pondérateur	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Note prix des prestations	18,03	17,64	19,48	20,00	19,11
coefficient pondérateur prix	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
Note délai d'éxécution	13,33	11,43	20,00	20,00	20,00
coefficient pondérateur délai	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Note globale = (note mémoire X coéff mémoire) + (note prix X coéff prix) + (note délai X coéff délai)	16,5518	15,9058	19,2665	19,0188	19,4542
Classement	4	5	2	3	1

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- retient l'offre d'Elan Bureautique pour un montant estimatif de 49 173.12 € TTC et autorise M. le Président à signer les pièces du marché pour un démarrage au 30 novembre 2016 (durée 4 ans).
- Dit que les dépenses sont prévues en fonctionnement et réparties sur le budget principal et le budget annexe enfance jeunesse.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du.....15 NOV. 2016
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté de Communes

M René VALLORGE

Charlieu-Belmont Communauté

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20161115-N2016-168-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/11/2016
Publication : 15/11/2016